canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17_INT_066

Déposé le : 21.11.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation
Prolongation des horaires d'ouverture, qui assumera les coûts engendrés ?

Texte déposé

Malgré les réactions très fortes à l'annonce des prolongations des horaires d'ouverture de leurs magasins, Migros insiste et annonce ce changement pour le 20 novembre 2017.

Le personnel est ainsi mis devant le fait accompli ainsi que leur famille, dont de nombreux enfants qui ne pourront plus voir leur parent le soir, si ce n'est pas les deux, car ils seront au travail bien après l'heure du coucher de leur cher tête blonde. Ce pour ceux qui ont la chance d'avoir une solution de garde.
Car c'est là aussi que le bât blesse. Les femmes sont surreprésentées dans le domaine de la vente, dont de nombreuses femmes qui élèvent seules leurs enfants et qui comptent sur les structures d'accueil de jour. Ou devra-t-on bientôt dire « de jour comme de nuit » ?
Certes, il est peut-être concevable d'avoir des magasins ouverts le soir, mais qu'en sera-t-il pour les structures d'accueil nécessaires à ces familles ?

De nombreux élus communaux tirant déjà la sonnette d'alarme par rapport aux coûts de l'accueil de jour, il est important que le Canton prenne en considération leur crainte et évalue les conséquences de telles prolongations, qui pourraient s'étendre à d'autres commerces et d'autres communes.

De plus, de nombreux vendeurs se voient obligées d'avoir un second emploi pour ne pas avoir à solliciter l'aide sociale ou les PC familles, et ce, souvent après la fermeture des magasins. Soulignons que ce double emploi bénéficie aux finances cantonales et communales, d'où l'intérêt de savoir combien de personne serait concernée. Comment feront-ils s'ils ne peuvent plus avoir ce second revenu ?

Ce changement d'horaire devrait concerner plusieurs centaines d'employés au sein des magasins Migros, mais il serait également intéressant de savoir combien le seront dans les autres enseignes du groupe ainsi que dans les centres commerciaux.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- En cas de prolongation des ouvertures de ces magasins, combien d'employés seront réellement touchés au sein de la Migros, mais aussi dans les autres enseignes du groupe ainsi que dans les centres commerciaux ?
- Les structures d'accueil sont-elles adaptées à répondre aux besoins des collaboratrices et collaborateurs de ces magasins ? Le cas échéant, quels aménagements seraient nécessaires ? En termes de coût, quels seront les impacts financiers pour la collectivité et les communes concernées ?
- Pour quelle raison les salarié-e-s n'ont pas reçu de retour sur leurs demandes à l'issue de la consultation selon les informations publiées par le syndicat Unia et conformément aux obligations légales ? Comment le Conseil d'Etat garantit-il l'application de la loi sur le travail et ses ordonnances dans ce domaine ?
- Pour le cas où Migros n'offrirait aucune mesure d'accompagnement ou de compensation aux travailleurs, comment se positionnerait le Conseil d'Etat ?

Commentaire(s)

Conclusions

☑ Souhaite développer ☐ Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Signature :

Freymond Isabelle

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1er juillet 2017

Aminian Taraneh
Aschwanden Sergei
Attinger Doepper Claire
Baehler Bech Anne
Balet Stéphane
Baux Céline
Berthoud Alexandre
Betschart Anne Sophie
Bettschart-Narbel Florence
Bezençon Jean-Luc
Blanc Mathieu
Bolay Guy-Philippe
Botteron Anne-Laure
Bouverat Arnaud
Bovay Alain
Buclin Hadrien
Buffat Marc-Olivier
Butera Sonya
Byrne Garelli Josephine
Cachin Jean-François
Cardinaux François
Carrard Jean-Daniel
Carvalho Carine
Chapuisat Jean-François
Cherbuin Amélie
Cherubini Alberto
Chevalley Christine
Chevalley Jean-Bernard
Chevalley Jean-Rémy
Chollet Jean-Luc
Christen Jérôme
Christin Dominique-Ella
Clerc Aurélien
Cornamusaz Philippe
Courdesse Régis
Cretegny Laurence
Croci Torti Nicolas
Crottaz Brigitte
Deillon Fabien
Démétriadès Alexandre
Desarzens Eliane
Dessemontet Pierre
Devaud Grégory
Develey Daniel
Dolivo Jean-Michel
Donzé Manuel
Dubois Carole
Dubois Thierry
Ducommun Philippe
Dupontet Aline
Durussel José
Epars Olivier
Evéquoz Séverine
Favrod Pierre Alain
Ferrari Yves
Freymond Isabelle
Freymond Sylvain
Freymond Cantone Fabienne
Fuchs Circé
Gander Hugues
Gaudard Guy
Gay Maurice
Genton Jean-Marc
Germain Philippe
Gfeller Olivier
Glardon Jean-Claude
Glauser Nicolas
Glauser Krug Sabine
Gross Florence
Guignard Pierre
Induni Valérie
Jaccard Nathalie
Jaccoud Jessica
Jaques Vincent
Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1er juillet 2017

Jobin Philippe
Joly Rebecca
Jungclaus Delarze Susanne
Keller Vincent
Krieg Philippe
Labouchère Catherine
Liniger Philippe
Lohri Didier
Luccarini Yvan
Luisier Brodard Christelle
Mahaim Raphaël
Marion Axel
Masson Stéphane
Matter Claude
Mayor Olivier
Meienberger Daniel
Meldem Martine
Melly Serge
Meyer Keller Roxanne
Miéville Laurent
Miéville Michel
Mischler Maurice
Mojon Gérard
Montangero Stéphane
Mottier Pierre François

Neumann Sarah
Neyroud Maurice
Nicolet Jean-Marc
Paccaud Yves
Pahud Yvan
Pernoud Pierre André
Petermann Olivier
Podio Sylvie
Pointet François
Porchet Léonore
Probst Delphine
Radice Jean-Louis
Rapaz Pierre-Yves
Räss Etienne
Ravenel Yves
Rey-Marion Aliette
Rezso Stéphane
Richard Claire
Riesen Werner
Rime Anne-Lise
Rochat Fernandez Nicolas
Romanens Pierre-André
Romano-Malagrifa Myriam
Roulet-Grin Pierrette
Rubattel Denis

Ruch Daniel
Rydlo Alexandre
Ryf Monique
Schelker Carole
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Simonin Patrick
Sonnay Eric
Sordet Jean-Marc
Stürner Felix
Suter Nicolas
Tafelmacher Pauline
Thuillard Jean-François
Treboux Maurice
Trolliet Daniel
Tschopp Jean
van Singer Christian
Venizelos Vassilis
Volet Pierre
Vuillemin Philippe
Vuilleumier Marc
Wahlen Marion
Wüthrich Andreas
Zünd Georges
Zwahlen Pierre